



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/18 de la Municipalité, du 10 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la nouvelle politique publique du livre et de la lecture de la Ville de Lausanne et les coûts induits pérennes de 150'000 francs dès 2015, tels que présentés dans le présent rapport-préavis ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2014 de 87'500 francs, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

3700.365	Subventions à des institutions	67'500 francs
3700.318	Autres prestations de tiers	20'000 francs
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Alvarez Caroline « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/21 de la Municipalité, du 24 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000.– CHF pour financer les travaux de construction de la passerelle ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la participation de 1'000'000.– CHF allouée par le Fonds du développement durable.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/24 de la Municipalité, du 24 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 670'000.– pour l'acquisition des équipements techniques destinés à l'étude et à la réalisation du projet pilote « Estimation en temps réel d'un réseau électrique haute tension au moyen de synchrophaseurs (PMUs) » ;
2. de porter la subvention de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) fixée à ce jour à CHF 363'600.– (y compris TVA de 8 %), soit 40 % du coût prévu du projet (la contribution finale sera fonction des coûts effectifs de réalisation) en amortissement du crédit demandé sur la rubrique 660 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer la charge d'amortissement en fonction des dépenses réelles sur les rubriques 331 du Service de l'électricité des SiL ;
4. d'approuver la réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/33 de la Municipalité, du 18 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilles Meystre « Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat M. Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz-Séchaud–Vennes » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Édicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la cohésion sociale dans les quartiers ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Gaëlle Lapique, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise, dans l'attribution des édicules situés sur domaine public, les projets de proximité issus des quartiers eux-mêmes, et les plus à même d'apporter de façon durable une contribution à la vie collective locale. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts : « Espace autogéré : quel cadre et quelle surveillance ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :